

Vous êtes invité à participer à une réunion Déparis

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des «risques» soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (employés, personnel, direction).

- ▶ Il est possible à un conseiller en prévention de régler tout seul par exemple des problèmes d'incendie.
- ▶ Il ne lui est pas possible tout seul d'assurer les conditions de VOTRE «bien-être».
- ▶ VOTRE bien-être ne peut être assuré qu'avec VOUS

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes de la situation de travail (personnel, direction, services techniques...) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue.

Un guide de concertation a été préparé pour guider cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long termes pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.

Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.

Pour d'autres aspects, des études complémentaires devront être réalisées par la suite.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions afin de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.

QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS ?

Par le passé, des études, des enquêtes ont déjà été conduites et/ou des demandes ont déjà été formulées. Toutes n'ont peut-être pas été suivies d'actions.

Au cours de la réunion Déparis, on souhaite repartir de zéro, faire table rase du passé éventuel et revoir de manière organisée et systématique TOUS les aspects de la vie au travail.

Il est attendu que vous veniez à la réunion avec un esprit confiant et constructif.

- Si vous êtes membre de la direction et de la ligne hiérarchique, il n'est pas question ici de vous reprocher quoi que ce soit, mais de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la vie compte tenu des autres contraintes de travail.
- Si vous êtes un représentant d'un membre d'un service d'entretien, de méthodes, d'achat..., il est question de voir avec vous la façon idéale d'améliorer ces questions de vie compte tenu des contingences techniques.
- Si vous êtes membre du personnel, il s'agit pour vous et en leur nom, de poser les problèmes, de décrire les difficultés rencontrées par vous et vos collègues et de rechercher comment la situation peut être améliorée.

QU'EN RETIREREZ-VOUS ?

L'entreprise, l'établissement a choisi en connaissance de cause d'utiliser le guide Déparis comme outil de dépistage des risques. La direction s'est engagée à prendre en considération les résultats des discussions et les propositions d'amélioration qui seront formulées.

C'est donc l'occasion de revoir l'ensemble de la situation de travail et d'améliorer progressivement, ensemble les conditions de vie au travail. L'expérience a montré que tout le monde s'y retrouve: qualité de la vie, satisfactions personnelles et professionnelles, travail plus agréable, plus efficace, meilleures relations de travail....

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Vous trouverez sur le site www.sobane.be les principes de base de la stratégie SOBANE et du guide de concertation Déparis ainsi que tous les outils préparés pour mettre cette stratégie en pratique dans votre entreprise ou établissement.

LISTE DES ASPECTS QUI SERONT ABORDÉS LORS DE LA REUNION

Laboratoires de chimie et biologie

1. LES LOCAUX ET ZONES DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Le laboratoire
- Les voies de circulation
- Les accès aux zones de travail
- L'encombrement
- L'entretien technique et ménager
- Les déchets
- Les sols
- Les locaux sociaux
- Les issues de secours

2. L'ORGANISATION TECHNIQUE ENTRE POSTES DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Le règlement d'ordre intérieur du laboratoire
- La planification du travail
- L'approvisionnement des postes
- L'indépendance avec les postes voisins
- Les moyens de communication

3. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les vêtements de travail et Equipements de protection individuelle (EPI)
- Les chutes de plain-pied
- Les risques mécaniques
- Les procédures en cas d'accident - incident
- Les analyses des accidents du travail
- Les premiers soins

4. LES RISQUES ÉLECTRIQUES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'installation électrique générale
- L'équipement
- L'alimentation individuelle des postes dans les ateliers, labs
- Les lasers

5. LES RISQUES LIÉS AU GAZ

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'alimentation fixe
- L'alimentation par bonbonnes individuelles

6. LES RISQUES INCENDIE ET EXPLOSION

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Le compartimentage
- Les matières inflammables
- Les sources de feu
- L'utilisation de becs bunsen
- Les systèmes d'alarme
- Les consignes incendie
- Les moyens de lutte
- L'équipe d'intervention interne
- La signalisation

7. LE STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES OU BIOLOGIQUES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La politique d'achat
- Les stocks
- Le stockage extérieur
- Stockage des liquides inflammables

8. LE MATÉRIEL DE TRAVAIL, LES OUTILS, LES MACHINES

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les surfaces de travail
- Le matériel, outils et machines
- Adaptés au travailleur et sécurisés
- Le matériel informatique
- L'entretien
- La formation des travailleurs

9. LES COMMANDES ET SIGNAUX

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les ordres de travail
- Les signaux et les commandes
- Leur localisation
- Leurs caractéristiques
- La force

10. LES POSITIONS DE TRAVAIL

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- La répétition des mêmes gestes
- Les positions de travail
- Les hauteurs de travail
- Le travail assis ou assis/debout
- Si travail en position debout
- Les aides

11. LES EFFORTS ET LES MANUTENTIONS

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- Les gestes et efforts
- Les charges
 - Légères et équilibrées
 - Confortables à saisir
 - À bonne hauteur
 - Pas de torsion ou inclinaison du tronc
 - Portées seulement sur de courtes distances
- Les aides mécaniques
- La formation
- La fatigue en fin de journée

12. L'ÉCLAIRAGE

Qui peut faire **quoi** de **concret** et **quand** concernant

- L'éclairage
- La lumière du jour et la vue à l'extérieur
- Pas d'ombres sur le travail
- L'organisation du mobilier par rapport aux sources d'éclairage
- Pas de reflet ni éblouissement
- Les luminaires
- Le travail sur écran d'ordinateur

13. LE BRUIT

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- La facilité pour se parler
- Pas d'inconfort ou de distractions
- L'emplacement des postes de travail
- Les machines ou installations bruyantes
- Les trous, orifices

14. LES AMBIANCES THERMIQUES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- La température
- L'humidité
- Pas de courants d'air
- Les sources de froid, chaleur ou humidité
- Les vêtements de travail
- Les vêtements de protection
- Les boissons

15. LES RISQUES D'EXPOSITION AUX RADIATIONS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les radiations ionisantes et non ionisantes
- La surveillance de radioprotection
- Le matériel
- Les dosimètres
- La formation en radioprotection
- Les zones de travail à risque

16. LES RISQUES CHIMIQUES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les risques chimiques
- Les matériaux
- L'étiquetage
- Les procédures
- La ventilation
- Les hottes
- Les déchets chimiques
- La signalisation
- Les protections collectives
- Les EPI
- Le personnel à risque aggravé
- Les vaccinations
- L'hygiène
- Le renouvellement de l'air
- La formation annuelle

17. LES RISQUES BIOLOGIQUES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Le stockage des échantillons
- Les zones de travail
- L'équipement de travail
- L'étiquetage
- Les procédures
- Les déchets biologiques
- Les protections collectives
- Les EPI
- Le personnel à risque aggravé
- Les vaccinations
- L'hygiène
- La formation

18. LE CONTENU DU TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les procédures de travail
- Le niveau d'attention
- Les décisions
- L'intérêt du travail
- Les compétences
- Informations et formation
- La charge émotionnelle

19. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- L'organisation du travail
- Les circonstances de travail
- La répartition du travail
- Les ordres et attentes
- Le degré d'initiative
- L'autonomie
- La liberté de contact
- Les responsabilités
- Les erreurs

20. LES CONTRAINTES DE TEMPS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les horaires et le programme de travail
- Le rythme de travail
- L'autonomie du groupe
- Les interruptions dans le travail
- Les pauses

21. LES RELATIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU PERSONNEL ET AVEC LA HIÉRARCHIE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les communications pendant le travail
- L'entraide entre travailleurs
- La concertation pour le travail
- La hiérarchie
- Les relations avec la hiérarchie
- Les suggestions et critiques des travailleurs
- Les évaluations

22. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant

- Les relations avec les personnes extérieures (visiteurs, clients...)
- Les promotions
- Les discriminations
- L'emploi
- Les salaires
- Le conseil d'entreprise et le CPPT
- Les problèmes psychosociaux
- Les conditions de vie en entreprise



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



Le Fonds Social Européen
investit dans votre avenir